

Zeitschrift: Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France
Herausgeber: Le messenger suisse de France
Band: 5 (1959)
Heft: 10

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE BILLET TESSINOIS

Un air de rentrée.

Le 15 septembre, selon les prescriptions de la nouvelle loi scolaire, tous les enfants du Tessin ont repris le chemin de l'école. Il y avait en effet chez nous des communes où la durée des cours allait de sept à huit, neuf et dix mois, selon l'importance de la localité. Ce système, qui était néfaste pour certaines écoles de village où les enfants ne pouvaient suivre le programme général, a été révoqué et, partout, même dans les coins les plus éloignés du pays, les enfants commencent et finissent l'école tous en même temps. La nouvelle loi, qui prévoit aussi des cycles rationnels d'études et laisse au même instituteur (tout au moins dans les centres) les mêmes élèves pour une période de trois ans au minimum, prévoit aussi l'application plus étendue des programmes et ouvre à nouveau le problème des constructions scolaires qui, avec celui des routes, est vraiment sérieux chez nous.

Il y a eu la rentrée parlementaire et nos « onorevoli » du Grand Conseil ont repris, eux aussi, le chemin de la salle, au Palazzo des Ursulines, pour discuter budgets et programmes des divers Départements et des travaux futurs. Donc, beaucoup de pain sur la planche pour ces Messieurs. Parmi les discussions les plus animées, il y eut celle se référant aux émoluments des Conseillers

d'Etat qui a dressé contre le parti libéral les conservateurs et socialistes unis. Il s'agissait de l'incompatibilité des charges de ces Messieurs avec d'autres occupations de n'importe quel genre ; de l'impossibilité pour eux de faire partie de n'importe quel conseil d'administration (avec jetons de présence à l'appui), ainsi que leur inéligibilité aux Chambres Fédérales. Discussions, discours, paroles et, enfin, accord. Les Conseillers d'Etat toucheront un honoraire de 34.000 francs par an, plus les subsides prévus pour tous les employés de l'Etat. Ce qui amène les émoluments à 37.000 francs par an, avec toutefois l'interdiction de faire autre chose que leur métier. Il y eut encore des discussions, entre autres celles se référant au problème des routes cantonales, et aux... compréhensions bernoises. Chaudes et mouvementées, mais toutefois bien moins virulentes que celles des partis en général, réunis le dimanche 23 septembre à Bellinzona (naturellement chacun dans son coin), qui ont commencé la campagne électorale en vue du renouvellement des Chambres en discutant des programmes futurs, où le problème routier tient la première place.

Revendications tessinoises.

Période fiévreuse, même sur le point des « rivendicazioni ticinesi ». Ce fut, avec les routes, un des leit-

motif des réunions préélectorales de ces derniers temps. Il est malheureusement vrai que nous nous heurtons, en ce moment à un véritable mur d'incompréhension avec Berne, et qu'il y a de sérieux remous dans l'opinion publique exaspérée par les lenteurs et les faux-fuyants. Le problème de cette route du Gothard, si chère au cœur des Tessinois, que Berne vient de reléguer au rang d'une route de... troisième catégorie (ce qui fait retarder de quelques lustres les projets de travaux et agrandissements), nous énerve terriblement. Au 3^e rang ! une route où, en période de pointe, on a compté dix mille voitures par jour ! La Société qui s'occupe particulièrement du Gothard, sa route, sa galerie. « di là da venire », et des tarifs C.F.F. absolument prohibitifs, a réuni, le dimanche 13 septembre, à Faido, autorités, personnalités, journalistes et les a conduits sur les pentes du Bartola, de la Tremola et d'Andermatt, pour une constatation « de visu » qui les a laissés pantois. Les colonnes de voitures et autres motorisés, étaient aussi nombreuses en cette mi-septembre qu'en plein juillet. Que faut-il donc, à nos chers Bernois (et autres amis) pour se rendre à l'évidence que le Gothard est une route de première catégorie et que cette « via delle genti » commence à Bâle et finit à Chiasso ? Que la plus grande partie du trafic international y passe et que, demain, si les lenteurs bernoises continuent, nous resterons bons derniers et que les autres, au lieu de dormir, font mieux et plus vite que nous ? Le tunnel aussi, celui qui devrait nous unir encore mieux à nos frères d'outre-Alpes, ne secoue nullement le sommeil léthargique de nos dirigeants... Mais il se fera, c'est sûr et je peux vous dire, chers Tessinois de France, que nous le ferons avec nos sous à tous, franc par franc...

Elsa FRANCONI-PORETTI.

REDACTION : SILVAGNI-SCHENK, 17^{bis}, quai Voltaire. — GERANT : F. LAMPART

SIEGE SOCIAL : 10, rue des Messageries, Paris, X^e. C.C.P. Messenger suisse de Paris 12273-27. — Prix de l'abonnement : Fr. 600

IMPRIMEUR : A. COUESLANT, 1, rue des Capucins, Cahors (Lot). — 94.847. — Dépôt légal : IV-1959 N° 52/1959

La revue n'est pas vendue au numéro, mais uniquement par abonnement. « Le Messager » n'est pas en vente publique. Pour vous le procurer, adressez-vous au siège du journal.

Adressez toute la correspondance à la Rédaction, 17^{bis}, quai Voltaire, Paris, 7^e